

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 mars 2017

Le 13 mars deux mille dix-sept à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. ADER Mathias, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Mrs ADER Mathias, BOUCHER Stéphane, CORDIER Sylvain, DURAND Yves-Michel, MERAY Daniel, SOLER Laurent, TREGUIER Gaëtan et Mmes BEAURAIN Nathalie, LABARRE Katia, LAMME Sophie, LEREBOURG Emilie, RENARD Bénédicte.

Absents: Mrs FILALI Najim, TURPIN Nicolas.

Pouvoir : M. TURPIN Nicolas qui a donné pouvoir à M. CORDIER Sylvain.

M. BOUCHER Stéphane a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du Conseil précédent.
- Délibération demande de subvention pour l'atelier municipal.
- Délibération arrêt de la procédure contre la fusion des communautés de communes.
- Délibération demande d'adhésion au SDE 76 des treize communes de l'ancienne CCYP.
- Délibération adoptant le montant de l'excédent du syndicat des collèges de Darnétal.
- Information communauté de communes.
- Information date de vote du budget.
- Projets 2017 en investissement.
- Organisation des élections présidentielles et législatives.
- Echange sur le rapprochement de Bois d'Ennebourg et de Bois l'Evêque.
- Information des commissions.
- Questions diverses

Délibération afférente à la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal.

Considérant la délibération en date du 7 mars 2016 décidant de retenir l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal,

Considérant la notice estimative du projet résultant de la phase PRO transmise par Mme Caroline THIBAUT et mettant en évidence le coût afférent à la pose de panneaux photovoltaïques à savoir 24 750 euros H.T,

Le Conseil Municipal, soucieux d'une part de maîtriser ses consommations d'énergie et d'autre part conscient des enjeux environnementaux que représente l'énergie renouvelable :

- ✓ Décide de retenir l'installation de panneaux photovoltaïques pour un montant H.T de 24 750 euros.
- ✓ Autorise M. le Maire à solliciter toutes aides financières.
- ✓ Adopte dans son ensemble la notice estimative du projet, élaborée par le cabinet d'architectes.

Arrêt de la procédure contre la fusion des communautés de communes.

M. le Maire rappelle la volonté exprimée des treize communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Plateau de Martainville d'annuler la procédure de recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté préfectoral de la Seine-Maritime fixant la liste des communes constituant l'EPCI « Communauté de Communes Inter Caux Vexin » en date du 1^{er} décembre 2016.

Il précise que chaque maire de ces communes doit adresser un courrier à l'avocat en charge de cette affaire sollicitant l'annulation de la procédure en cours.

Compte tenu des éléments précités et après en avoir délibéré (12 voix pour, 1 abstention), le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le courrier sollicitant l'annulation de la procédure de recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté préfectoral de la Seine-Maritime fixant la liste des communes constituant l'EPCI « Communauté de Communes Inter Caux Vexin » en date du 1^{er} décembre 2016.

Délibération demande d'adhésion au SDE76 des treize communes de l'ancienne CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères).

VU :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- La délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1er janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

PROPOSITION :

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76,

Délibération adoptant le montant de l'excédent du syndicat des collèges de Darnétal.

M. le Maire expose que la TCAR a envoyé une facture d'un montant de 4 613.00 euros pour des bons de transports de 2016 pour les élèves fréquentant les collèges de Darnétal.

Vu la délibération du 10 octobre 2016 du Comité Syndical fixant la répartition de l'excédent au prorata de la population au 1^{er} janvier 2016 approuvée par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 23 janvier 2017.

Considérant que la TCAR a émis une facture de 4 613.00 euros pour des bons de transports de 2016, celle-ci est à répartir entre toutes les communes membres du Syndicat des Collèges de Darnétal au 1^{er} janvier 2016, soit :

- Auzouville sur Ry
- Blainville – Crevon
- Bois d'Ennebourg
- Bois l'Evêque
- Grainville sur Ry
- Martainville – Epreville
- Roncherolles sur le Vivier
- Ry
- St Aubin Epinay
- St Léger du Bourg Denis
- St Jacques sur Darnétal
- Servaville-Salmonville

Par conséquent, le montant au prorata de la facture pour la commune de Bois d'Ennebourg de 178.37 euros est à déduire du montant de l'excédent de 1 042.73 euros.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le montant de l'excédent d'un montant de 864.36 euros.

Informations dates à retenir :

- Commission « finances » : mardi 21 mars à 20 h30
- Vote du budget : lundi 3 avril à 20 h30

Projets d'investissement 2017 :

- Grillage du chemin du « transformateur »,
- Aménagement parking et cheminement autour du foyer rural,
- Fourniture et pose de portes intérieures de la mairie,
- Fourniture de fagots de saule,
- Enfouissement SDE 76 Bout de Bas,
- Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal

Echange sur le rapprochement de Bois d'Ennebourg et de Bois l'Evêque.

Il ressort de cet échange que le conseil municipal, favorable au principe de ce rapprochement notamment pour conserver l'école communale en cas de suppression du Sivom, programmée par la loi NOTRe, et pallier la baisse des dotations de l'Etat, souhaite que soient étudiées les incidences d'une fusion notamment son impact fiscal.

Par ailleurs une rencontre avec le conseil municipal de Bois l'Evêque est envisagé pour débattre des attentes de chaque Conseil municipal et travailler ensemble à cette éventualité.

Informations des commissions.

La date du samedi 25 mars à 11h30 est retenue pour l'inauguration de l'aire de jeux. Une invitation sera adressée aux habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Mathias **ADER**

Nathalie **BEURAIN**

Stéphane **BOUCHER**

Sylvain **CORDIER**

Yves-Michel **DURAND**

Katia **LABARRE**

Sophie **LAMME**

Emilie **LEREBOURG**

Daniel **MERAY**

Bénédicte **RENARD**

Laurent **SOLER**

Gaëtan **TREGUIER**

Nicolas **TURPIN**
(Pouvoir à **M.CORDIER**)